



350 Fifth Ave 34th Floor
New York, N.Y. 10118-3299
<http://www.hrw.org>
(212) 290-4700

CÔTE D'IVOIRE

Vol. 14, No. 9 (A) – Decembre 2002

Environ trente gendarmes sont descendus dans notre communauté à 9 heures du matin, le 21 septembre. Ils étaient armés de machettes et de gourdins et avaient apporté d'essence avec eux. Alors on a pris la fuite en courant. Juste avant, deux gendarmes étaient venus pour nous dire que tout irait bien pour nous, que nos maisons ne seraient pas détruites. Certains les ont crus, d'autres ont fui parce qu'ils avaient entendu des rumeurs comme quoi toutes les maisons seraient brûlées. Les maisons de neuf familles ont été détruites. L'une d'elles était malienne, les autres familles étaient burkinabées. On a vécu ici, ensemble, avec les Ivoiriens pendant plus de vingt ans.

-- Entretien conduit par Human Rights Watch, Abidjan, 11 octobre 2002.

ABUS COMMIS PAR LE GOUVERNEMENT EN RÉPONSE À LA RÉVOLTE DE L'ARMÉE

1630 Connecticut Ave, N.W., Suite 500
Washington, DC 20009
TEL (202) 612-4321
FAX (202) 612-4333
E-mail: hrwdc@hrw.org

2nd Floor, 2-12 Pentonville Road
London N1 9HF, UK
TEL: (44 20) 7713 1995
FAX: (44 20) 7713 1800
E-mail: hrwuk@hrw.org

15 Rue Van Campenhout
1000 Brussels, Belgium
TEL (32 2) 732-2009
FAX (32 2) 732-0471
E-mail: hrwbe@hrw.org

CÔTE D'IVOIRE

ABUS COMMIS PAR LE GOUVERNEMENT EN RÉPONSE À LA RÉVOLTE DE L'ARMÉE

Résumé.....	2
Recommandations	3
Au gouvernement de Côte d'Ivoire	3
Au MPCl.....	4
A la communauté internationale, en particulier la CEDEAO, la France, l'Union Européenne et les Etats Unis ..	4
Aux Nations Unies.....	4
Contexte	4
La rhétorique publique augmente les tensions	5
Arrestations arbitraires et meurtres suite à des dénonciations individuelles instillent un climat de peur	7
Destruction des quartiers pauvres autour d'Abidjan – une tragédie humanitaire	7
Raids de la police sur d'autres quartiers d'Abidjan - Arrestations arbitraires et extorsion	12
Arrestations arbitraires et meurtres extrajudiciaires de militants et partisans du RDR	14
Rapports d'abus commis par le MPCl.....	15
Le rôle de la communauté internationale	16
Remerciements.....	17

RÉSUMÉ

La Côte d'Ivoire fait face à une crise politique qui comporte un risque sérieux de faire plonger le pays dans un type de guerre brutale, bien connue des pays voisins que sont le Libéria et la Sierra Leone. La crise prend ses racines dans des divisions solidement ancrées dans la société ivoirienne et en particulier, dans l'armée, divisions qui ont été délibérément exacerbées par la politique du gouvernement au cours des dernières années. Ceci est à son tour lié à l'incapacité du gouvernement à aborder la question de la violence et des intimidations qui ont entaché les élections présidentielles et élections législatives de la fin 2000. La poursuite de cette spirale infernale pour les droits humains n'est pas inévitable. Mais pour l'empêcher, les deux parties au conflit doivent adopter des politiques très complètes afin de garantir la protection des droits de tous les habitants de la Côte d'Ivoire, quelle que soit leur identité ethnique, religieuse, nationale ou politique. L'impunité dont ont bénéficié, jusqu'à ce jour, les auteurs de violations des droits humains, passées et présentes, doit aussi être abordée.

Le 19 septembre 2002, des divisions dissidentes de l'armée ivoirienne, qui ont depuis adopté le nom de Mouvement Patriotique de Côte d'Ivoire (MPCI) ont pris le contrôle de la ville septentrionale ivoirienne de Korhogo et de la ville de Bouaké, au centre du pays. Des combats ont eu lieu dans plusieurs parties d'Abidjan, la capitale économique mais les troupes gouvernementales ont conservé le contrôle de la ville. Le gouvernement a qualifié ces attaques de tentative de coup. Depuis le 19 septembre, le MPCI a réussi à conserver le contrôle de Korhogo. Bouaké a fait l'objet d'âpres combats mais demeure également sous contrôle du MPCI, tout comme un certain nombre d'autres villes plus petites. Les rebelles ont également pris, puis perdu, la ville de Daloa, au centre du pays. Un cessez-le-feu est officiellement entré en vigueur le 18 octobre et semble être respecté. Des espoirs existent que les efforts de la Communauté économique des états de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) puissent conduire à la fin des hostilités et à la résolution des principales questions sous jacentes à cette crise.

Human Rights Watch est préoccupé par le fait que la réponse du gouvernement à la révolte militaire n'a pas été limitée à de légitimes mesures de sécurité mais a plutôt eu tendance, au mieux, à exacerber des divisions qui existaient dans la société ivoirienne et au pire, à promouvoir ou causer des violations des droits humains. Le Président Laurent Gbagbo était absent du pays au moment des attaques. Il est rentré d'Italie le 21 septembre et a prononcé un discours de défi qui a semblé donner le ton des violentes réactions d'hostilité qui ont suivi. Il a déclaré que les « rebelles » semblaient avoir préparé leur assaut grâce à des armes lourdes venues de l'étranger bien qu'il n'ait pas spécifié leur provenance exacte. Il a déclaré : « L'heure du patriotisme a sonné, l'heure du courage a sonné. L'heure de la bataille a sonné. On nous impose une bataille et nous l'amènerons. » Il a déclaré qu'il allait appeler à une manifestation dans les jours qui suivraient afin que chaque habitant de Côte d'Ivoire puisse montrer sa fidélité. « Dans ce pays, nous devons savoir qui est qui et qui veut quoi. Il doit y avoir un camp pour la démocratie et la république et un camp contre la démocratie et la république et la bataille commencera. »¹ A ce moment-là, les ambassades occidentales mettaient en garde contre des gangs de partisans du gouvernement, armés de machettes qui parcouraient les rues d'Abidjan.² Ceci a coïncidé avec le début du rasage brutal de plusieurs quartiers de la ville. Le chef de la communauté burkinabé dans le district Agban d'Abidjan, Ablasse Rimtumba, a déclaré à l'Associated Press : « C'est une situation terrible. Les gens ne devraient pas nous faire ça. »³

Dans de nombreux cas, les forces de sécurité du gouvernement se sont livrées à de graves violations des droits humains ou ont toléré celles commises par d'autres, notamment des groupes de jeunes, contre des individus considérés comme sympathisants de la rébellion du simple fait de leur appartenance ethnique ou de leur religion. Les membres du MPCI sont majoritairement des Ivoiriens du Nord du pays et des allégations laissent entendre qu'ils ont reçu le soutien des gouvernements du Libéria ou du Burkina Faso ou des deux. La Côte d'Ivoire accueille de nombreux étrangers dont plus de cent mille réfugiés libériens et plus de deux millions de immigrants du

¹ Matthew Tostevin, « Côte d'Ivoire – le leader de la Côte d'Ivoire promet une guerre totale contre les rebelles, » Reuters, 21 septembre 2002.

² Clar Ni Chonghaile, « Les insurgés tiennent deux villes alors que les maisons brûlent et les divisions ethniques éclatent en Côte d'Ivoire », Associated Press, 21 septembre 2002.

³ Ibid.

Burkina Faso. Ceux-ci et d'autres étrangers, ainsi que des Ivoiriens du Nord, ont été, sans distinction, tenus pour responsables de la rébellion, y compris par les porte-parole du gouvernement ou de groupes favorables au gouvernement. En dépit d'un discours conciliateur du Président Gbagbo le 8 octobre, les quartiers essentiellement occupés par des gens du Nord (qui sont surtout des musulmans) ou des étrangers ont continué de subir des raids et les arrestations d'étrangers se sont poursuivies. D'autres personnes ont été arbitrairement arrêtées et tuées en raison de leur affiliation politique ou de leur statut présumé « d'assaillant », un terme utilisé par le gouvernement pour décrire toute personne qu'il perçoit comme soutenant les responsables de l'attaque du 19 septembre. Le terme « terroriste » est également largement utilisé. A la mi-octobre, des personnes en tenues militaires ont tué plusieurs douzaines de civils – des musulmans ivoiriens, des Maliens, des Burkinabés – à Daloa, peu de temps après la reprise du contrôle de la ville par le gouvernement. Face aux critiques internationales, le gouvernement a ordonné une enquête sur ces nombreux tueries.

En réponse aux événements qui ont suivi les attaques du 19 septembre, une mission d'enquête de Human Rights Watch s'est rendue à Abidjan, entre le 6 et le 16 octobre. La délégation a interrogé de nombreuses personnes, victimes de la plus récente série d'agressions pratiquées par le gouvernement ivoirien. Pour des raisons de sécurité, l'équipe n'a pas été en mesure de voyager hors d'Abidjan et n'a donc pas pu enquêter sur les allégations d'abus commis par le MPCI. Par conséquent, l'absence, dans ce rapport, de récits détaillés sur les abus commis par le MPCI ne doit pas être prise comme une indication qu'aucun abus n'a été perpétré ou que Human Rights Watch approuve ceux qui l'ont été. Les allégations d'abus commis par toutes les parties nécessitent de faire l'objet d'enquêtes approfondies le plus tôt possible.

Human Rights Watch appelle le gouvernement de Côte d'Ivoire à prendre immédiatement les mesures nécessaires pour mettre un terme aux abus décrits dans ce rapport. Il est essentiel que la Côte d'Ivoire honore les engagements pris par le biais des traités internationaux sur les droits humains, en particulier le Pacte international relatif aux droits civils et politiques et la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants que le gouvernement a ratifiés. La Côte d'Ivoire est également liée par les Conventions de Genève et leurs deux protocoles additionnels.

En particulier, le gouvernement devrait déclarer publiquement que personne ne doit être arrêté ou attaqué sur la base de son identité ethnique, religieuse ou nationale. Il devrait affirmer que toutes les allégations crédibles selon lesquelles des individus ont été impliqués dans des activités criminelles doivent être rapportées à la police et que les personnes concernées bénéficieront de la protection de la loi alors que ces allégations feront l'objet d'une enquête. Les autorités ivoiriennes devraient suspendre de tout service actif tous les membres des forces de sécurité accusés de meurtres illégaux, d'arrestations ou d'extorsions, enquêter sur ces personnes et les traduire en justice le cas échéant. Les autorités ivoiriennes devraient également enquêter sur les civils accusés d'actes identiques et les traduire en justice. Human Rights Watch appelle le MPCI à s'assurer que tous ses combattants ont reçu des instructions pour respecter les droits humains de tous les civils et pour traiter tous les captifs selon le droit humanitaire international.

RECOMMANDATIONS

Au gouvernement de Côte d'Ivoire

- Mettre immédiatement fin à l'usage excessif de la force par tout le personnel de sécurité et donner des instructions claires à tous les membres des forces de sécurité pour qu'ils respectent les droits de tous les civils.
- Reconnaître publiquement et condamner les meurtres illégaux d'« assaillants » présumés et de sympathisants de l'opposition, fournir une information publique très complète sur ces meurtres et des compensations aux familles des victimes et faciliter l'accès des familles au système de justice pénale.
- Suspendre de tout service actif les membres des forces de sécurité accusés de meurtres illégaux, de torture, de coups, d'arrestations illégales et d'extorsion, enquêter sur ces actes et traduire leurs auteurs en justice.

- S'assurer que le système de justice pénale répond effectivement aux allégations selon lesquelles des violations des droits humains ont été commises, en portant une attention particulière à la traduction en justice des personnes responsables d'agressions ayant agi parce qu'elles soupçonnaient leurs victimes d'être des étrangers, des musulmans ou des habitants du Nord du pays.
- S'assurer que toutes les dénonciations reçues sur la ligne téléphonique spéciale seront traitées avec le minimum de force et en plein respect des droits humains de la personne dénoncée, en gardant à l'esprit que toute personne est présumée innocente jusqu'à ce que sa culpabilité ait été prouvée.
- Prendre toutes les mesures possibles afin de calmer les tensions ethniques à travers tout le pays. Ceci devrait inclure des déclarations publiques insistant sur les droits de tous les habitants de Côte d'Ivoire à être également protégés par la loi.

Au MPCCI

- S'assurer que tous les combattants au sein du MPCCI ont reçu des instructions pour respecter les droits humains de tous les civils.

A la communauté internationale, en particulier la CEDEAO, la France, l'Union Européenne et les Etats Unis

- Prendre des mesures pour s'assurer que des mécanismes mettant fin aux violations des droits humains, passées et présentes, sont inclus dans tout accord de paix entre les parties en conflit, y compris en particulier les abus commis par les forces de sécurité.
- S'assurer que le recueil d'informations sur les abus contre les droits humains et le contrôle de ces abus sont parties intégrantes de toute réponse humanitaire à la crise actuelle.
- Encourager les deux parties à donner instruction à leurs forces pour qu'elles respectent pleinement les droits humains de tous les citoyens et qu'elles tiennent pour responsables de leurs actes les personnes manquant à ce respect, dans le cadre des dispositions du droit international en matière de droits humains et du droit humanitaire international.
- Dans le cas de l'U.E., reprendre le dialogue avec le gouvernement de Côte d'Ivoire selon l'article 96 de l'Accord de Cotonou.

Aux Nations Unies

- Demander l'autorisation pour que le rapporteur spécial de la Commission des droits de l'homme sur les exécutions extrajudiciaires, sommaires ou arbitraires puisse visiter la Côte d'Ivoire afin d'enquêter sur les événements récents.
- Insister pour que soit mise en œuvre la recommandation faite par la commission d'enquête en 2001 et offrir l'assistance du Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme pour le faire.
- Soumettre régulièrement des rapports publics sur le climat régnant en Côte d'Ivoire en matière de droits humains, via le bureau du représentant résidant des Nations Unies en Côte d'Ivoire.

CONTEXTE

Le gouvernement actuel de Côte d'Ivoire a été élu à l'issue d'élections présidentielles et élections législatives, fin 2000. Ces élections, tenues à la suite d'un coup militaire, fin 1999 par lequel le Général Robert Guei est devenu président, ont été entachées par une violence à large échelle et des intimidations qui ont fait plus de 200 morts et des centaines de blessés.⁴ De plus, le chef du plus large parti d'opposition, le Rassemblement des Républicains (RDR) d'Alassane Dramane Ouattara, a été interdit de participation aux élections tant présidentielles que élections législatives parce que Ouattara a été considéré comme un étranger d'origine burkinabé. De nombreux Ivoiriens du Nord, qui forment l'essentiel des partisans du RDR et qui ont été les principales victimes de la violence électorale, se sont ainsi sentis spoliés. En dépit des graves inquiétudes qui ont entouré la légitimité des élections, Laurent

⁴ Voir « Le nouveau racisme, la manipulation politique de l'ethnicité en Côte d'Ivoire » *Human Rights Watch Report*, Vol. 13, No. 6(A), août 2001.

Gbagbo, chef du Front Populaire Ivoirien (FPI) a été installé comme président, mais seulement après une tentative du Général Guei pour se proclamer vainqueur des élections et sa fuite forcée au milieu de manifestations populaires. Depuis son entrée en fonction, le Président Gbagbo n'a pas réussi à reconnaître le caractère imparfait de son accession à la tête de l'état, à promettre de nouvelles élections, à tenter de mettre un terme à l'impunité dont bénéficie la vaste majorité des responsables de la violence, ni à prendre des mesures pour réduire les tensions ethniques. La Côte d'Ivoire, la plus importante économie d'Afrique francophone, accueille de nombreux étrangers, dont 135 000 réfugiés libériens⁵ et 2,3 millions de immigrants burkinabés⁶. Avec la récession de ces dernières années, ces étrangers ont de plus en plus été pris pour cibles d'une rhétorique et d'attaques xénophobes, y compris lors des élections de l'année 2000.

La crise actuelle a débuté avec les difficultés raciales soulevées autour des élections de l'année 2000, elles-mêmes fondées sur la politique de plus en plus partisane qui s'est emparée de la Côte d'Ivoire à la mort du premier président du pays, Félix Houphouët-Boigny. Le contexte le plus immédiat, cependant, fut la tentative par le gouvernement de démobiliser de nombreux soldats amenés à rejoindre les rangs de l'armée par le Général Guei. Le 19 septembre 2002, certains des soldats concernés, se faisant appeler le MPCJ, ont pris la ville de Korhogo, au Nord du pays et la ville de Bouaké, au centre. Des attaques se sont produites dans plusieurs parties d'Abidjan. L'ancien chef du coup et chef d'Etat, le Général Guei a été tué ainsi que le ministre de l'Intérieur, Emile Boga Doudou mais les troupes gouvernementales ont conservé le contrôle de la capitale économique. Le gouvernement a qualifié les attaques de tentative de coup. Il a affirmé que les soldats ivoiriens qui se sont mutinés étaient soutenus par « un état voyou » du Nord, référence largement interprétée comme désignant le Burkina Faso. Le gouvernement a également cherché à impliquer le RDR dans la rébellion.⁷ Des informations suggérant que des anglophones combattaient aux côtés des soldats dissidents ont conduit les gens à considérer les ressortissants du Libéria et de la Sierra Leone comme des opposants présumés au gouvernement ivoirien.

Depuis le 19 septembre, le MPCJ a réussi à conserver le contrôle de Korhogo. La ville de Bouaké a été au cœur de féroces affrontements mais est demeurée sous le contrôle du MPCJ. Les troupes du gouvernement ont repris le contrôle de Daloa mais le MPCJ contrôle de nombreuses autres villes, y compris Odiéne, Tiebissou, Didievi, Sakassou et Seguela.⁸ Un cessez-le-feu est officiellement entré en vigueur le 18 octobre 2002 et semble tenir tandis que des pourparlers visant à trouver une solution à la crise se tiennent à Lomé, au Togo sous les auspices de la CEDEAO (les pourparlers étaient en cours au moment de la rédaction de ce rapport).

LA RHÉTORIQUE PUBLIQUE AUGMENTE LES TENSIONS

Depuis les attaques de septembre, le gouvernement a encouragé la ferveur nationaliste dans les médias publics et n'est pas parvenu à prendre des mesures pour dénoncer ou contrôler les attaques perpétrées contre des étrangers, des musulmans ou l'opposition politique. Ces déclarations et ces échecs ont exacerbé les tensions qui existaient entre différents éléments de la population et ont encouragé les attaques populaires contre des groupes jugés associés à la rébellion.

Le 6 octobre, le parlementaire Ben Soumahoro, député de Bako (Nord de la Côte d'Ivoire) a appelé les patriotes ivoiriens à aller « chercher Ouattara là où il est caché... »⁹ Aucun militaire français ne tirera sur vous, allez le chercher. »¹⁰ Ce discours a été prononcé lors d'une réunion de la Coordination nationale des patriotes de Côte d'Ivoire et largement reproduit sur les ondes de la radio publique et dans la presse écrite. Aucune personnalité

⁵ "Côte d'Ivoire : Government, UNHCR to conduct refugee census," U.N. Integrated Regional Information Network (IRIN), 10 mai 2002, à l'adresse www.reliefweb.int (consultée le 6 novembre 2002).

⁶ Chiffres du recensement de 1998 tels que cités dans "Ivorian peace hopes grow," news.bbc.co.uk, 12 octobre 2002.

⁷ Alassane Ouattara a actuellement trouvé refuge à la résidence de l'ambassadeur de France.

⁸ "Instability in Côte d'Ivoire," Bureau de la coordination des affaires humanitaires des Nations Unies (OCHA) Situation Report No 7, 2 octobre 2002, citant des rapports de médias internationaux.

⁹ « Ben Soumahoro : 'Allez-y chercher Alassane chez l'ambassadeur de France,' » *Notre Voie* (Abidjan), 7 octobre 2002. La position de Soumahoro est surprenante puisqu'il a été élu comme membre de l'opposition RDR.

¹⁰ "Ben Soumahoro : 'C'est ADO qui a fait le coup d'Etat de 99,'" *Le Nouveau Réveil* (Abidjan), 7 octobre 2002.

officielle n'a fait de commentaires sur cette incitation à commettre une arrestation illégale ou une attaque ou n'a fait remarquer que cela était contraire aux normes internationales en matière de droits humains que la Côte d'Ivoire s'est engagée à respecter.

Ce même jour, un journaliste de la télévision nationale, Radio-télévision ivoirienne (RTI) a déclaré qu'expulser les Burkinabés de Côte d'Ivoire constituait « la clef de la victoire. » Il a expliqué : « Nous n'avons qu'à renvoyer 500 000 Burkinabés afin que le chef du 'pays des hommes intègres' [référence au Burkina Faso], le chef actuel de la guerre contre la Côte d'Ivoire et ses partisans, comprennent clairement le rôle de la Côte d'Ivoire en Afrique de l'Ouest. »¹¹

Le 8 octobre, le Président Gbagbo s'est adressé à la nation en des termes différents. Son discours a semblé marquer un changement de rhétorique et a suscité des espoirs quant à un changement de politique. Le Président Gbagbo a appelé le peuple ivoirien à se rassembler derrière lui contre « l'ennemi » mais à ne pas enfreindre la loi. Il a dit aux citoyens de ne pas piller les magasins, ni d'attaquer les individus. Il a continué en disant : « N'attaquez pas d'étrangers, n'attaquez pas vos adversaires politiques. Notre combat est ailleurs. »¹²

Si ce discours fut encourageant, il reste encore beaucoup à faire pour s'assurer que la « lutte » est menée dans le plein respect du droit. Depuis que ce discours a été prononcé, d'autres quartiers ont fait l'objet de raids et ont été brûlés. De plus, le 18 octobre, dans la lignée des persécutions continues des partisans du RDR, deux sympathisants du RDR, à Abidjan, ont été tués par des membres des forces de sécurité alors qu'ils enterraient un proche.¹³ De nombreux autres ont été arbitrairement arrêtés.

Le 15 octobre, dans son discours quotidien, au journal télévisé du soir sur la télévision publique, le Colonel Jules Yao Yao, porte-parole des forces armées, a annoncé, sans honte aucune, la mise en œuvre d'une politique consistant à tuer les « assaillants » présumés à Daloa, ville récemment reprise aux rebelles par les forces gouvernementales. Il a affirmé que le couvre-feu à Daloa devrait être strictement respecté et que « Tout contrevenant à cette mesure en dehors des forces de défense et de sécurité, sera considéré comme assaillant et abattu sans sommation. »¹⁴ Dans les jours qui ont suivi, des douzaines de civils portant des noms musulmans ont été tués, de façon extrajudiciaire, par des hommes portant un uniforme militaire. Le gouvernement a reconnu que ces meurtres s'étaient produits mais a prétendu que ses forces n'étaient aucunement responsables de telles actions.¹⁵ Des sources indépendantes ont questionné la validité de cette affirmation et apporté les preuves que le gouvernement était en fait responsable.¹⁶

Selon le droit international en matière de droits humains ou le droit humanitaire international, il n'existe pas de disposition permettant à un membre des forces de sécurité de tirer à vue sur un civil non armé, sauf en cas de légitime défense.

Le 23 octobre, des manifestants favorables au gouvernement et critiques par rapport à la France ont apparemment essayé d'atteindre Alassane Ouattara qui avait trouvé refuge dans la résidence de l'ambassadeur de France, le 19 septembre, immédiatement après les attaques ayant conduit à la crise actuelle. Des manifestants se sont également rassemblés à l'extérieur d'autres installations françaises ; après la dispersion d'une foule devant une base militaire française (Base du 43^{ème} bataillon d'infanterie de marine) par des troupes françaises utilisant des gaz lacrymogènes et des canons à eau, certains manifestants ont commencé à jeter des pierres à des automobilistes

¹¹ Reporters sans Frontières, *Reporters sans frontières demande au Conseil de sécurité de saisir la Cour pénale internationale*, 28 octobre 2002.

¹² « Rassemblez-vous massivement mais sans voler aucun magasin et sans vous en prendre à aucun individu. C'est là la force des grandes nations. N'attaquez pas les étrangers, n'attaquez pas vos adversaires politiques. Notre combat est ailleurs. »

¹³ Entretien téléphonique conduit par Human Rights Watch, 21 octobre 2002.

¹⁴ « Tout contrevenant à cette mesure en dehors des forces de défense et de sécurité, sera considéré comme assaillant et abattu sans sommation. »

¹⁵ « Le gouvernement ivoirien ouvre une enquête sur des atrocités présumées, » AFP, 25 octobre 2002.

¹⁶ Témoin oculaire cité par Amnesty International, News Release, 28 octobre 2002, AFR 31/006/2002.

blancs.¹⁷ Le nouveau ministre ivoirien de l'Intérieur a déploré ces excès. Quelques jours plus tard, le Président Gbagbo a précisé qu'il ne considérait pas Alassane Ouattara comme étant derrière les attaques. « Si j'avais quelque doute que ce soit sur M. Ouattara, je le ferais arrêter. Je n'ai rien contre Alassane Dramane Ouattara, » a affirmé Gbagbo à une délégation de l'opposition RDR, selon une déclaration du parti.¹⁸

ARRESTATIONS ARBITRAIRES ET MEURTRES SUITE À DES DÉNONCIATIONS INDIVIDUELLES INSTILLEN UN CLIMAT DE PEUR

Au moment de la visite de Human Rights Watch en Côte d'Ivoire, la ville d'Abidjan était soumise à un climat général de peur, intensément ressenti par toute personne pouvant être perçue comme critique par rapport au gouvernement et à ses efforts contre les « assaillants ». Étaient concernés les défenseurs des droits humains, les hommes politiques de l'opposition et les habitants des bidonvilles d'Abidjan récemment devenus des sans abris. Dans un climat de ce type, il fallait un courage extraordinaire à toute personne ayant vu ou subi une violation de ses droits pour dénoncer une telle situation.

Avec la crise actuelle, le gouvernement a mis en place un numéro vert – un service téléphonique gratuit – pour apparemment encourager les citoyens à dénoncer les individus supposés être des « assaillants ». Si cette mesure est en apparence légitime afin d'assurer le respect de la loi, elle a en pratique été utilisée à tort pour restreindre les droits de civils totalement respectueux de la loi. Le 13 octobre, les forces de sécurité ivoiriennes ont arrêté un chercheur d'Amnesty International, un défenseur ivoirien des droits humains ainsi que les femmes qu'ils interrogeaient, dans le quartier Awoussa Bougou d'Abidjan. Les papiers du chercheur ont été fouillés et ce n'est qu'après l'intervention directe du ministre de la justice, à la demande du collègue du chercheur que toutes ces personnes ont été libérées au bout d'une heure. Quelqu'un observant les entretiens en cours de déroulement avait dénoncé cette activité totalement légitime en appelant la ligne spéciale.

Le lendemain, dans le district Adjamé d'Abidjan, un défenseur des droits humains a raconté à Human Rights Watch qu'ils avaient interrogé les témoins d'un incident au cours duquel les deux passagers d'un taxi qu'ils partageaient avaient suscité le doute parce qu'ils ignoraient où se dirigeait le taxi. Ceci a été pris comme le signe qu'ils étaient des étrangers et donc des « assaillants ». La foule a attaqué les deux hommes et lorsque la police est arrivée – il semble que quelqu'un ait téléphoné pour les dénoncer – les deux hommes avaient été tués, le long de la route proche de l'endroit où ils avaient pris le taxi¹⁹.

DESTRUCTION DES QUARTIERS PAUVRES AUTOUR D'ABIDJAN – UNE TRAGÉDIE HUMANITAIRE

Suite aux attaques du 19 septembre, les forces de sécurité ivoiriennes, apparemment parfois accompagnées de jeunes hommes armés en civil, ont commencé à attaquer plusieurs quartiers d'Abidjan, prétendument pour y déloger ceux qui avaient lancé les attaques ainsi que leurs partisans. Ce qui avait en apparence débuté comme une opération de sécurité a immédiatement dégénéré en une série de graves violations des droits humains, accompagnées d'une force excessive, d'extorsions, d'arrestations arbitraires et de destructions de biens avec pour conséquence le vaste déplacement d'un nombre important d'habitants d'Abidjan. La Croix Rouge ivoirienne a estimé qu'entre le 21 et le 24 septembre, environ 12 000 personnes avaient été déplacées de dix quartiers d'Abidjan. Parmi ces personnes, environ 80 pour cent étaient des étrangers²⁰. Huit autres quartiers supplémentaires ont été désignés pour être détruits mais n'avaient pas encore reçu la visite de la mission d'évaluation rapide inter-agence qui a fait cette estimation.

¹⁷ “France demands end to Ivorian attacks,” news.bbc.co.uk, 23 octobre 2002.

¹⁸ « Ivory Coast opposition not implicated in coup : president » [Corrected 10/25/02], Agence France-Presse, 26 octobre 2002.

¹⁹ Entretien conduit par Human Rights Watch avec un défenseur des droits humains, Abidjan, 14 octobre 2002.

²⁰ Informations fournies par les agences humanitaires à Abidjan.

Se lancer dans un processus d'éradication de certains quartiers pauvres d'Abidjan, alternativement appelés « quartiers précaires » ou « bidonvilles »²¹ relève de la politique définie par le Président Gbagbo auprès de ses forces de sécurité (y compris l'armée, la gendarmerie et la police). Début octobre 2002, le gouverneur de la ville d'Abidjan est allé encore plus loin. Il a déclaré : « Tous les quartiers précaires d'Abidjan – ces repaires pour les armes et les drogues des assaillants – seront rasés. Dans un mois, il n'y aura plus de quartiers précaires à Abidjan²². » Environ un million de personnes à Abidjan vit dans de tels quartiers. Selon cette politique, de nombreux quartiers d'Abidjan (plus de vingt dans le district de Cocody seulement) étaient destinés à être soit rasés au bulldozer, soit brûlés. Dans de rares cas, les habitants ont reçu des avis d'éviction avant les destructions. Dans la plupart des cas, les attaques se sont produites sans aucun avertissement, souvent au beau milieu de la nuit. Des témoins ont raconté que dans la plupart des cas, des gendarmes (mais dans certains cas, la police²³ et dans de rares cas, des individus en civil) ont pénétré dans leurs districts de nuit, cognant aux portes et les détruisant fréquemment, ordonnant en criant aux habitants de quitter les lieux immédiatement. Certains sont partis avant que leurs districts ne soient effectivement envahis, effrayés après avoir entendu courir des bruits selon lesquels leur district serait le prochain visé. Cependant, la plupart des gens sont restés et étaient présents quand les forces de sécurité ont fait irruption.

Les témoins interrogés par Human Rights Watch ont rapporté que les forces du gouvernement avaient brûlé leurs maisons avec toutes leurs possessions à l'intérieur, y compris leurs papiers d'identité et qu'ils avaient, dans la plupart des cas, tout perdu. Dans certains districts, les maisons ont été détruites au bulldozer, apparemment parce que la destruction par le feu attire davantage l'attention ou parce qu'elle est plus difficile avec les pluies.

Les quartiers visés sont tous situés dans des zones défavorisées d'Abidjan. Beaucoup, mais pas tous, sont composés de constructions ad hoc faites de planches de bois et de bâches de plastique et tous semblent surpeuplés. L'élément clef de la politique du gouvernement semble être que ces quartiers sont habités majoritairement par un mélange d'Ivoiriens du Nord, d'immigrés du Burkina Faso, du Mali, du Niger, de la Guinée et de réfugiés de Sierra Leone et du Libéria. La plupart des immigrés vivaient en Côte d'Ivoire depuis des années si ce n'est des générations.

Le 21 septembre 2002, les gendarmes ont détruit une partie du quartier Moscou de Washington, dans le district de Cocody, à Abidjan. Un chef communautaire a ainsi expliqué les faits :

Environ trente gendarmes sont descendus dans notre communauté à 9 heures du matin, le 21 septembre. Ils étaient armés de machettes et de gourdins et avaient apporté d'essence avec eux. Alors on a pris la fuite en courant. Juste avant, deux gendarmes étaient venus pour nous dire que tout irait bien pour nous, que nos maisons ne seraient pas détruites. Certains les ont crus, d'autres ont fui parce qu'ils avaient entendu des rumeurs comme quoi toutes les maisons seraient brûlées. Les maisons de neuf familles ont été détruites. L'une d'elles était malienne, les autres familles étaient burkinabées. On a vécu ici, ensemble, avec les Ivoiriens pendant plus de vingt ans²⁴.

²¹ Politique réitérée par le Président Gbagbo dans son discours du 8 octobre 2002, rapporté dans le numéro du *Jour* (Abidjan) du 10 octobre 2002. « Je voudrais vous dire que les armes qui ont servi pour attaquer, les 18 et 19 septembre, sont entrées en Côte d'Ivoire depuis longtemps, d'après ce que les enquêtes nous révèlent. Ce ne sont que celles qui ont servi à attaquer le camp de la gendarmerie d'Agban, qui étaient précisément cachées, camouflées dans les bidonvilles autour de Cocody et d'Adjamé-Williamsville. C'est pourquoi, dès la découverte de cette vérité, il a été procédé à la destruction de ces bidonvilles. »

²² Déclaration de Pierre Amondji rapportée dans *Soir Info* et *24 heures*, 4 octobre 2002, comme cité dans "Les quartiers précaires d'Abidjan vont être rasés (gouverneur)," AFP, 4 octobre 2002.

²³ Certains témoins étaient incapables de faire la distinction entre gendarmes et police et peu étaient capables de décrire les uniformes en détail alors qu'ils fuyaient pendant les invasions. Cependant, la plupart ont affirmé que les forces qui étaient entrées étaient en uniformes, composées d'individus armés, certains portant des bérets rouges et que tous ceux qui portaient un uniforme étaient armés soit de pistolets, soit de mitrailleuses.

²⁴ Entretien conduit par Human Rights Watch, Abidjan, 11 octobre 2002.

D'autres habitants ont témoigné de leurs propres expériences. L'un d'eux a dit :

Je savais qu'ils avaient brûlé d'autres endroits, alors, quand les gendarmes sont venus, je leur ai offert l'argent que j'avais. Ils ont pris 60 000 CFA [environ USD 85]. Un peu plus tard, le même jour, ils sont revenus et ont pris le reste de mon argent. A 9 heures le lendemain [le 21 septembre], ils sont venus et ont mis le feu à notre maison et ont détruit le frigidaire que je venais d'acheter pour mon commerce – je vends de l'eau, des yaourts et des fruits. Je vivais ici depuis 1982 avec mon mari et d'autres membres de ma famille. On est quatorze dans notre famille et on vit maintenant ici, sans aucun abri²⁵.

Une autre personne du quartier Moscou a raconté :

Tout le monde était paniqué, on était sur le pont, c'est le seul pont pour quitter ce coin du district. Je suis partie dans cette direction et j'ai rencontré deux hommes en uniformes verts avec des mitrailleuses. Ils m'ont dit de m'asseoir et de leur donner de l'argent sinon, ils allaient nous tuer²⁶. Ils nous ont forcées à nous mettre au sol en empoignant nos bras et nous ont forcées à leur donner de l'argent. J'ai donné 50 000 CFA [environ USD 70], ma sœur a donné 60 000 CFA [environ USD 85]. On était toutes les deux ensemble²⁷.

Les réfugiés libériens faisaient partie des personnes brutalement délogées de leurs maisons, dans le district des Deux Plateaux, à Abidjan. Un jeune homme a raconté à Human Rights Watch :

Je suis de « Sicoboï²⁸ » dans le district des Deux Plateaux. On est surtout des Libériens, là bas mais il y en a d'autres aussi. J'ai habité là bas pendant neuf mois – je suis venu du Liberia en Côte d'Ivoire, le 4 novembre 2001 après avoir vu ma mère se faire tuer devant mes yeux. Le 28 septembre 2002, à 7 heures 45 du soir, c'était un samedi, les forces du gouvernement sont venues, des gendarmes en uniformes, je pense que c'était la Garde Républicaine, avec un insigne de la Côte d'Ivoire sur le bras et un béret rouge sur la tête. On y était tous, ils nous ont dit de sortir, de sortir. Personne de nous n'avait été prévenu avant ça bien qu'on ait entendu des rumeurs. Le gouvernement accuse les Libériens d'être la cause du coup. On a couru en laissant toutes nos affaires. Le quartier a été brûlé, complètement réduit en cendres parce qu'il était fait en bois.

... On a aussi entendu qu'un homme nommé Patrick David, un Libérien avait été tué par des soldats dans le quartier Koute de Yopougon.

Les détails sur la façon dont ça s'est produit, c'est qu'on était assis sous notre porche et les hommes des casernes sont venus vers nous, très armés. Ils sont venus sous notre porche et ont dit « Sortez. » Certains sont rentrés pour rassembler quelques affaires. Tout le monde n'est pas parti à pied, certains avaient des véhicules. J'ai dû partir à pied. Je les ai vus mettre le feu aux maisons. J'y étais quand ils ont mis le feu à ma maison.

J'ai été séparé de ma petite sœur qui a seize ans et je ne sais toujours pas où elle est. J'étais avec mon demi-frère qui a aussi dix-huit ans. Il est ici avec moi maintenant. Mes papiers ont été brûlés...²⁹

Un autre réfugié libérien, une femme de trente-deux ans a raconté à Human Rights Watch :

²⁵ Entretien conduit par Human Rights Watch avec une Burkinabaise, Abidjan, 11 octobre 2002.

²⁶ « Ils ont dit qu'ils vont nous arroser. »

²⁷ Entretien conduit par Human Rights Watch avec deux femmes, toutes les deux d'environ cinquante ans, Abidjan, 11 octobre 2002.

²⁸ Ce terme est largement utilisé et semble faire référence en général à des bidonvilles en bois plutôt qu'à un endroit spécifique. L'endroit évoqué dans ce rapport se trouve derrière le supermarché Sococe, aux Deux Plateaux.

²⁹ Entretien conduit par Human Rights Watch avec un réfugié libérien de dix-huit ans, Abidjan, 8 octobre 2002.

Je suis en Côte d'Ivoire depuis 1992. Je vivais dans le quartier « Sicobois » aux Deux Plateaux, qui est proche du Camp de la gendarmerie. Le 19 septembre 2002, je ne suis pas sortie parce que j'avais peur de sortir. Un homme est venu à 4 heures 30 du matin et je n'ai pas ouvert la porte quand il a frappé. Toute la nuit on a entendu des coups de feu. Il a dit qu'il savait qu'on était des étrangers et a dit qu'on avait apporté les problèmes dans notre pays. « On connaît vos maisons », il a dit, « On va revenir. »

Le lendemain matin, le 20, je me suis réveillée en entendant des balles siffler. J'ai regardé dehors et j'ai vu que pas très loin de nous, dans notre quartier, des maisons brûlaient et les gens couraient. Des soldats en uniforme sont venus et nous ont dit de sortir. On a traversé la rue en courant et on a vu qu'ils brûlaient notre maison.

Après ça, on est allé voir mon amie qui est aussi libérienne, pour rester chez elle et manger là-bas. Pendant qu'on mangeait là-bas, quatre soldats en uniformes et un dans une voiture, dehors, se sont approchés de la maison et les quatre sont entrés en poussant la porte. Mon amie connaissait l'un de ces soldats. Ils sont venus et ont tapé sur le dos du frère de mon amie pendant qu'un autre saisissait la main du garçon et l'emmenait dehors. Quand ils sont rentrés, ils ont demandé à mon amie : « Qui sont ces gens que vous gardez ici ? Où est votre dignité ? » Ils ont demandé de l'argent au garçon, il a dit qu'il n'en avait pas alors ils l'ont mis dans la voiture et ont démarré. On a suivi [jusqu'à la caserne militaire] parce qu'on voulait donner de l'argent pour sa libération : on a donné 120 000 CFA [environ USD 170] et on a donné notre téléphone mobile aussi. Le garçon a été libéré mais pendant les quatre heures où il était avec eux, ils l'ont battu et il avait des marques de doigts sur le visage...³⁰

L'un des quartiers détruits dans lequel se sont rendus les chercheurs de Human Rights Watch existait à cet endroit depuis plus de vingt-cinq ans, ce qui n'est pas exceptionnel. Awoussa (ou Hausa), dans le district Yopougon d'Abidjan a été pris pour cible début octobre. Il est divisé en deux parties, définies comme étant proches, soit du premier pont sur la route (1er pont), soit du second (2ème pont). Les deux sections ont été détruites sur deux jours consécutifs. Human Rights Watch a rencontré les habitants une semaine après. Bien que leurs maisons, leurs magasins et leurs mosquées aient été détruits, beaucoup étaient retournés vivre là-bas, cherchant refuge sous les arbres.

Awoussa Bougou 2ème pont a été détruit en premier, comme l'a décrit à Human Rights Watch un chef communautaire :

Le 3 octobre, un groupe de gens est arrivé tôt le matin, vers 7 heures. C'était des officiers de police, des gendarmes et des huissiers... Ils nous ont dit : « Vous avez trente minutes pour partir avant qu'on démolisse tout le quartier. » J'ai supplié pour avoir quarante-huit heures pour sauver nos affaires et partir en sécurité mais ils n'ont rien voulu entendre. Ils ont dit qu'on devait partir. Ils avaient deux bulldozers et ils ont tout détruit. L'un des conducteurs de bulldozer a dit : « Je ne peux pas détruire une mosquée. » L'officier de police a frappé le conducteur et lui a dit de continuer. L'œil gauche du conducteur s'est alors mis à enfler. Ils ont détruit trois grandes mosquées et six petites, ce jour là. Les forces de sécurité nous ont menacés mais personne n'a été arrêté. Ils sont restés toute la journée. Certains membres de la brigade anti-émeute sont venus aussi. Un a dit : « On doit détruire cet endroit. C'est là que les réunions du RDR avaient lieu. »

Une semaine plus tôt, la police et les gendarmes étaient venus pour chercher des armes. Ils n'avaient rien trouvé mais avaient quand même volé nos affaires et harcelé les femmes.

³⁰ Entretien conduit par Human Rights Watch, Abidjan, 8 octobre 2002.

On est des Ivoiriens et des Nigériens ici, le nom vient de Hausa. Ma famille a habité ici depuis 1975, ma mère gérait un commerce d'ici, il ne reste plus rien de tout ça maintenant.³¹

Awoussa Bougou 1er pont a été démoli le vendredi 4 octobre. Une femme musulmane du Nord de la Côte d'Ivoire qui vivait dans le quartier depuis vingt-cinq ans a raconté à Human Rights Watch :

Vendredi dernier, les CRS (Compagnie Républicaine de Sécurité) sont venus avec des gens du bureau du maire pour nous faire partir. Ils nous ont dit : « Si vous parlez, on va tous vous tuer. » Ils ont utilisé des gaz lacrymogènes pour nous faire partir plus vite. Cinq personnes ont été abandonnées parce qu'elles ne pouvaient pas s'échapper assez vite. C'était trois hommes, une femme et une fille de dix-sept ans. C'était tous des Ivoiriens du Nord. L'un d'eux est mort.

Certains sont partis pour vivre avec la famille dans d'autres parties d'Abidjan, mais la plupart d'entre nous, on est revenu ici parce qu'on n'a pas d'autre endroit où aller. Je dors sous les arbres, d'autres ont trouvé refuge avec des voisins. Le peu de choses qu'on a est stocké chez des voisins.

Ils ont amené de grosses machines et ont détruit trois mosquées. Par-là, vous voyez des gens qui prient dans les ruines de ce qui était notre principale mosquée. Quatre magasins et de nombreuses maisons ont aussi été démolis. Tout le monde pleurait. Une personne, un homme de quarante ans environ, a été arrêté parce qu'il parlait dioula [une langue parlée dans le nord de la Côte d'Ivoire]. Il a été emmené par quelqu'un en civil. On est intervenu auprès du maire mais il a dit qu'il ne pouvait rien faire. On ne sait pas ce qui lui est arrivé.

On savait qu'ils voulaient détruire certaines de nos maisons parce que le maire voulait construire une nouvelle mairie à cet endroit. On avait donné de l'argent à des avocats pour empêcher le maire de prendre notre terre. Après le 19 septembre, tout ça a changé. Ils sont juste venus et ont démolé tout le quartier.

Mon mari est mort alors je m'occupe seule de mes enfants. Mon fils aîné a seize ans et je payais pour qu'il puisse aller à l'école. Maintenant je n'ai plus rien alors il ne peut pas étudier³².

Le gouvernement ivoirien prétend que les districts qui ont été détruits sont peuplés ou abritent des « assaillants » et/ou des armes utilisées par les « assaillants » et que s'en prendre à ces quartiers est nécessaire pour garantir la sécurité nationale. Personne parmi les gens interrogés par Human Rights Watch n'avait vu les armes découvertes lors des nombreux raids.

Le gouvernement ivoirien aurait fait la promesse électorale de supprimer ces districts, en apparence pour améliorer les conditions de vie des résidents actuels³³. Cependant, il n'avait rien entrepris en ce sens avant les attaques de septembre. Dans son discours du 8 octobre, le Président Gbagbo a déclaré que le processus continuerait autour des installations militaires et de sécurité et a donné instruction à son ministre des finances de chercher de l'argent pour fournir de nouveaux logements aux personnes concernées. Il a également affirmé que les étrangers n'étaient pas visés.

Aucune raison avancée ne justifie les violations très complètes et extrêmement graves des droits humains commises par les autorités ivoiriennes contre les civils résidant dans ces districts.

Premièrement, si face à une menace sur la sécurité nationale, un gouvernement peut avoir des raisons de rechercher tant des armes que des criminels supposés, de telles recherches doivent se faire d'une façon qui protège les droits des civils. Ainsi, les recherches ne doivent pas être conduites de façon sélective sur la base de

³¹ Entretien conduit par Human Rights Watch avec un chef communautaire, Abidjan, 10 octobre 2002.

³² Entretien conduit par Human Rights Watch avec une habitante, Abidjan, 10 octobre 2002.

³³ Entretien conduit par Human Rights Watch avec un journaliste ivoirien à Abidjan, 8 octobre 2002.

l'appartenance ethnique, de l'origine nationale ou de l'opinion politique des habitants. Ces recherches doivent être conduites de jour sauf si l'état d'urgence a été déclaré de façon formelle et ne doivent jamais inclure d'extorsions, d'arrestations arbitraires, de mauvais traitements de quelque sorte que ce soit, de violence physique ou sexuelle. Toutes ces violations ont été commises lors des recherches menées par les forces de sécurité ivoiriennes.

Deuxièmement, le fait que certains districts abritent des infrastructures bâties à l'origine sans permis de construire, sur cette zone, ne donne pas le droit au gouvernement d'agir avec la brutalité avec laquelle il a détruit ces maisons. Si Human Rights Watch reconnaît le droit au gouvernement ivoirien de réglementer l'usage de l'espace public (ou privé) pour des raisons de politique publique, une telle réglementation devrait respecter le droit qu'ont les personnes résidant dans les quartiers affectés de faire entendre, de façon libre, leurs droits à occuper ces espaces ou à demander des compensations. Cette réglementation devrait aussi éviter le recours à une force arbitraire et excessive.

RAIDS DE LA POLICE SUR D'AUTRES QUARTIERS D'ABIDJAN - ARRESTATIONS ARBITRAIRES ET EXTORSION

Les résidents dans certains autres districts ont subi harcèlement et arrestations arbitraires même si leurs maisons n'ont pas été détruites. La police a lancé un raid contre le quartier de Marcory sans fil aux premières heures du 11 octobre et a arbitrairement arrêté environ soixante-dix hommes. Le quartier pourrait avoir été sélectionné parce que des Burkinabés y possèdent une bonne partie des propriétés. Le but principal de l'attaque semble avoir été l'extorsion et l'intimidation, en particulier contre les immigrés et les Ivoiriens du Nord. Human Rights Watch a interviewé des témoins qui avaient été forcés de payer des sommes d'argent substantielles pour éviter d'être arrêtés. Ceux qui ont été emmenés en détention n'ont été libérés que lorsque les membres de leur famille ont versé de l'argent pour leur libération. Les histoires racontées par ces témoins se combinent pour donner une image complète des conditions très difficiles qui leur ont été imposées.

Un Ivoirien de vingt-neuf ans a raconté comment il avait protégé des Burkinabés qui vivaient avec lui :

Je dormais chez moi, à Marcory quand la police est arrivée. Ils ont demandé si nous avions des Burkinabés vivant avec nous. J'ai dit : « On est tous ivoiriens ici. » En fait, je vis effectivement avec des Burkinabés mais je n'allais pas le raconter à la police. Ils ont ensuite fait irruption dans d'autres maisons, ont pris de l'argent à de nombreux Burkinabés – s'ils ne payaient pas, ils étaient arrêtés. Ils étaient partout, d'environ minuit à 6 heures du matin, ce vendredi matin [11 octobre]. Au moins vingt hommes ont été emmenés. Ils ont été rassemblés juste là-bas, avec juste leur pantalon sur eux et on les a fait se coucher au sol jusqu'à l'arrivée d'un camion pour les emmener. A un moment donné, la police a diffusé de la musique depuis ses véhicules et a fait danser les détenus. Personne n'est mort la nuit dernière mais ils ont bel et bien tiré des coups de fusil en l'air. Ils ont aussi pris des téléphones mobiles. Je n'ai pas été touché moi-même. Je suis né ici et j'ai aujourd'hui vingt-neuf ans³⁴.

Une Ivoirienne de vingt et un ans dont la mère est burkinabé a vu la police emmener des étrangers et leur extorquer de l'argent :

Deux hommes de notre maison ont été emmenés, ils étaient tous les deux étrangers, l'un guinéen et l'autre burkinabé, tous les deux avaient environ vingt-cinq ans. La police a frappé à la porte mais quand on a refusé d'ouvrir, ils l'ont enfoncée. Ils ont fouillé dans nos pièces, regardant sous les matelas, ils ne regardaient même pas vos cartes d'identité si vous leur donniez de l'argent. J'ai été frappée sur les fesses avec une matraque ; ils étaient très grossiers. Ils n'ont rien pris dans ma

³⁴ Entretien conduit par Human Rights Watch avec un habitant, Abidjan, 11 octobre 2002.

maison parce que je leur ai donné de l'argent. Je n'ai pas reconnu les policiers qui sont venus ici, ils n'étaient pas du commissariat local³⁵.

Dans une concession, il y avait dix hommes et sept femmes vivant ensemble, tous burkinabés. L'un des hommes a dit à Human Rights Watch :

La police a frappé et nous a dit d'ouvrir la porte. On l'a fait. Ils sont entrés, ils ont dit que c'était une perquisition de domicile. Ils ont fouillé toutes nos maisons, l'une après l'autre. Puis, ils ont dit à l'une de nos femmes, vingt-cinq ans, son bébé sur le dos, d'aller avec eux et elle les a suivis. On a couru après eux, la police nous a dit qu'on devrait payer 50 000 CFA [environ USD 70] pour sa libération. On n'avait pas autant alors on a offert 15 000 [environ USD 20], qu'ils ont acceptés et ils l'ont laissée partir³⁶.

Un jeune homme burkinabé a décrit avoir été détenu, battu puis relâché contre le paiement d'un pot-de-vin :

A quatre heures, il y a eu des coups à ma porte, dans notre cour. J'ai ouvert la porte. Il y avait environ cinq officiers de police, en uniformes avec des pistolets dans les mains. Ils ont demandé de l'argent et je n'en avais pas. Ils m'ont demandé d'où je suis, j'ai dit que j'étais du Burkina Faso. Ils ont demandé pour mon ami, il a dit qu'il était ivoirien et ils l'ont laissé partir. Ils m'ont pris avec mon petit frère qui a dix-huit ans. Ils nous ont emmenés dehors, dans la cour ouverte [à la limite du district] et nous ont dit de nous déshabiller. Puis, ils nous ont emmenés au 26ème poste de police, on était environ soixante-quinze, que des hommes, aucun de moins de dix-huit ans je pense. Là bas, ils nous ont fait chanter l'hymne national de la Côte d'Ivoire. Puis ils nous ont fait applaudir. Certains d'entre nous ont été fouettés, y compris moi-même, mais je n'ai pas été gravement blessé. Puis, ils nous ont emmenés au commissariat de la Zone 4. Mon grand frère est venu payer pour me faire sortir, ce qu'il a fait et j'étais sorti à 11 heures 30 du matin. Ils avaient laissé partir quatre autres avant moi, aussi parce que quelqu'un était venu payer pour leur libération.³⁷

Dans une autre concession, la police a extorqué de l'argent après avoir vu des affiches indiquant que l'habitant de la maison était un partisan du chef du RDR, Alassane Ouattara :

A trois heures du matin, la police est venue dans notre concession et a frappé à notre porte. J'ai ouvert la porte et j'ai vu la police là et dans la rue, il y avait une foule de policiers, tous habillés en noir ou en gris, de haut en bas, avec des pistolets et des « kalashs » [mitrailleuses Kalashnikov AK-47]. Trois policiers sont entrés et ont fouillé la maison. Ils m'ont demandé ma carte d'identité quand ils ont vu le [nom] et qu'ils ont vu que je venais de Korhogo, puis ils ont vu la photo de ADO [Alassane Dramane Ouattara] dans ma maison, ils m'ont giflé. Puis ils ont pris 15 000 CFA [approximativement USD 20] et sont partis³⁸.

Une autre personne de la même concession a ajouté :

Ils ont dit : « Vous venez du Nord ici ? C'est vous les « assaillants ». Donnez-nous votre argent ou on va vous emmener. » J'ai dû donner 45 000 CFA [approximativement USD 60].

Une jeune femme a décrit comment la police a fait irruption dans une maison possédée et occupée par des Burkinabés, a battu plusieurs d'entre eux et leur a extorqué de l'argent :

³⁵ Entretien conduit par Human Rights Watch, Abidjan, 11 octobre 2002.

³⁶ Entretien conduit par Human Rights Watch avec un Burkinabé de trente-deux ans, Abidjan, 11 octobre 2002.

³⁷ Entretien conduit par Human Rights Watch avec un homme de vingt-deux ans, Abidjan, 11 octobre 2002.

³⁸ Entretien conduit par Human Rights Watch avec un homme âgé d'environ trente ans originaire du Nord de la Côte d'Ivoire, Abidjan, 11 octobre 2002.

A 4 heures 30 du matin, cette nuit là, il y a eu un coup à la porte. Ils ont dit : « Si vous ne sortez pas, si c'est nous qui entrons, on va vous tuer. » Ils ont frappé et on n'a toujours pas ouvert la porte parce qu'on avait peur. Ils ont fait irruption à l'intérieur en cassant la porte avec une brique [montrant la porte cassée et la brique utilisée]. J'ai dit au jeune homme qui était avec nous et qu'il voulait prendre qu'il devrait sortir avec eux et que s'il ne le faisait pas, ils le tueraient. Ils ont pris son téléphone et son argent. Il y avait six policiers qui sont entrés, tous en uniformes verts et tous avec des mitrailleuses au poing. La femme de l'un des hommes de notre cour a donné de l'argent à la police. Ils ont fouillé tout l'endroit, ils ont pris de l'argent à tout le monde, ils ont battu un jeune homme et sa femme. J'ai vu quand ils les battaient. Ils m'ont dit de partir mais mon mari leur a donné de l'argent. Le propriétaire, aussi un Burkinabé, a été arrêté³⁹.

ARRESTATIONS ARBITRAIRES ET MEURTRES EXTRAJUDICIAIRES DE MILITANTS ET PARTISANS DU RDR

Les personnes liées au RDR, dirigeants ou simples membres, ont été prises expressément pour cibles et ont reçu un traitement particulièrement dur. Lorsque interrogé directement par un journaliste du Monde le 13 octobre, le Président Gbagbo a affirmé qu'il ne pensait pas qu'Alassane Ouattara ait été impliqué dans la « tentative de coup⁴⁰ ». Cependant, l'opinion publique semble voir peu de différence entre le RDR et les personnes responsables des attaques. La déclaration très virulente faite par le parlementaire Ben Soumahoro, largement diffusée (voir plus haut) n'a fait qu'augmenter les divisions dans la société et la perception par le grand public que les membres du RDR constituaient des cibles légitimes.

Un militant du RDR a raconté à Human Rights Watch :

Le 27 septembre, ma voiture a été suivie ... Le lendemain, les bureaux du RDR ont été mis à sac. Depuis ce jour, les bureaux sont fermés et nos membres ont peur. Les portes ont été complètement détruites. Depuis, tous les militants sont cachés... Le 19 septembre déjà, environ dix militants ont été arrêtés. Un militant RDR a été arrêté à son travail le 24 septembre, il a été détenu pendant quarante-huit heures et accusé d'avoir donné refuge à des « assaillants ». Il a été torturé puis relâché. D'autres ont disparu⁴¹.

Human Rights Watch est préoccupé par le fait que quels que soient les liens politiques, les gens devraient faire l'objet d'une arrestation et d'une détention uniquement si des raisons existent de soupçonner leur implication dans une activité criminelle. Dans de tels cas, le suspect a droit à ne pas être détenu au-delà de la durée légalement autorisée et à être protégé contre la torture et toute forme de mauvais traitements. Dans les cas énumérés ci-dessous, il n'y avait aucune allégation d'implication dans une activité criminelle.

Beaucoup ont été arrêtés après avoir été dénoncés. On leur demande habituellement ce qu'ils pensent de la situation, s'ils connaissent Alassane Ouattara, s'il a financé ou organisé le « coup » et s'ils ont donné refuge à des « assaillants ». La plupart de ces personnes ont été libérées après quelques jours de détention par les Brigades de Recherches des diverses gendarmeries. Certaines personnes ont été accusées d'atteintes à la sécurité de l'état. D'autres semblent avoir été arrêtés mais leurs proches n'ont eu aucune nouvelles d'eux depuis leur arrestation et sont dans l'incapacité de les localiser. Par exemple, le 30 octobre, le Professeur Samuel Gadégbéku, médecin, a été arrêté dans le district Cocody d'Abidjan, à l'hôpital pendant qu'il était en consultation avec des patients. Il a été emmené par deux officiers de police, en uniformes et armés ainsi que par un homme en civil. Aucune explication n'a été fournie. Il est Secrétaire National à la Solidarité pour le RDR.

³⁹ Entretien conduit par Human Rights Watch avec une Burkinabaise d'environ vingt-cinq ans, Abidjan, 11 octobre 2002.

⁴⁰ Entretien conduit par *Le Monde* (Paris) le 13 octobre 2002 et reproduit dans *24 Heures*, 15 octobre 2002.

⁴¹ Entretien conduit par Human Rights Watch avec un militant du RDR, Abidjan, 10 octobre 2002.

Le 12 octobre, Adama Cissé, commissaire politique du RDR à M'Bahiakro, une ville à l'Est de Bouaké, est mort peu de temps après son arrestation par les gendarmes. Son fils a été hospitalisé parce qu'il avait besoin de soins médicaux. Un témoin a expliqué à un journaliste ce qui s'était produit :

Ils sont d'abord venus pour fouiller la maison d'Adama Cissé le 11 octobre parce qu'ils cherchaient Fanny Ibrahima, maire RDR de Bouaké et ami de M. Cissé. Ces soldats cherchaient également des armes. Après avoir fouillé sa maison en vain, les soldats ont commencé à frapper M. Cissé tout en demandant des informations sur les déplacements de son adjoint, M. Moussouaré. Puis les loyalistes ont emmené avec eux le représentant local du parti de M. Ouattara jusqu'à leur camp de Yrakro. Là-bas, la torture s'est intensifiée selon notre source. A 6 heures 30 du soir, après l'intervention des autorités politiques, Adama Cissé et son fils, Abou Cissé – qui avait dans l'intervalle été arrêté et battu – ont été libérés⁴².

Aux premières heures du matin suivant, Adama Cissé est mort. Son fils était médicalement traité pour les blessures qu'il avait reçues.

Le 18 octobre, deux hommes ont été tués alors qu'ils enterraient un parent au cimetière Williamsville d'Abidjan. Seydou Coulibaly et Lanzeni Coulibaly étaient tous les deux des cousins de Amadou Gon Coulibaly, responsable de haut rang du RDR. L'attaque aurait été conduite par des gendarmes armés se déplaçant dans un 4x4 banalisé. Avant de tuer les deux hommes, ils auraient indiqué que la vie d'un autre parent, Amadou Coulibaly, secrétaire aux communications du parti, était menacée. Le gouvernement a affirmé que des individus agissant de leur propre initiative avaient mené à bien cette attaque⁴³.

Cet incident montre clairement que les responsables du RDR sont en grave danger. Il est de la responsabilité du gouvernement ivoirien d'assurer la protection de tous les civils, quelles que soient leurs origines ou leurs opinions.

RAPPORTS D'ABUS COMMIS PAR LE MPC

A cause des conditions de sécurité au moment de notre visite, Human Rights Watch n'a pas été en mesure de se rendre dans les zones de Côte d'Ivoire tenues par les rebelles. Il ne nous a donc pas été possible d'enquêter sur les récits de violations commises par le MPC, dans les villes tenues par les rebelles, y compris Bouaké et Korhogo. Cependant, des sources secondaires ont rapporté des abus commis par le MPC.

Un correspondant de l'Agence France-Presse (AFP), Christophe Koffi, a été arrêté par le MPC et détenu pendant une semaine après avoir interviewé l'un des chefs de l'organisation⁴⁴. Des tueries extrajudiciaires et des détentions secrètes ont également été rapportés. Amnesty International a interrogé un témoin qui a vu un soldat tué par le MPC alors qu'il se cachait dans sa maison à Bouaké, le 8 octobre⁴⁵. La population a été encouragée à dénoncer tout membre de l'armée ou toute personne soupçonnée d'être un sympathisant du gouvernement. Certaines des personnes dénoncées auraient été sommairement exécutées⁴⁶. De nombreux membres des forces de sécurité et d'autres représentants de l'autorité gouvernementale auraient également été arrêtés et détenus au secret. Amnesty International a également rapporté que des enfants de quatorze ans seulement ont été vus livrant combat pour le MPC⁴⁷.

Human Rights Watch s'inquiète des récits que l'organisation a reçus concernant les abus commis par le MPC et presse le MPC de donner clairement instruction à tous ses membres de respecter les droits humains de tous les civils et combattants qu'il détient. Nous encourageons également vivement les instances intergouvernementales

⁴² Entretien cité dans *Le Patriote* (Abidjan), 14 octobre 2002.

⁴³ Entretien téléphonique conduit par Human Rights Watch, 21 octobre 2002.

⁴⁴ Entretien conduit par Human Rights Watch, Abidjan, 10 octobre 2002.

⁴⁵ Amnesty International News Release, 18 octobre 2002, AFR 31/005/2002.

⁴⁶ Ibid.

⁴⁷ Ibid.

régionales et internationales, en particulier les Nations Unies et la CEDEAO, à enquêter sur ces récits et à persuader le MPCCI dans le même sens.

LE RÔLE DE LA COMMUNAUTÉ INTERNATIONALE

Le conflit en Côte d'Ivoire a endommagé les relations avec nombre de voisins du pays ainsi qu'avec des nations plus éloignées. Les relations probablement les plus difficiles sont celles avec le Burkina Faso, que l'opinion publique ivoirienne rend responsable des attaques et dont les ressortissants ont été dépeints par les médias comme des « assaillants » et ont été arbitrairement arrêtés ou tués. D'autres populations d'immigrés en Côte d'Ivoire, en particulier en provenance du Mali, du Libéria et de la Sierra Leone ont également été prises pour cibles.

La France, ancienne puissance coloniale en Côte d'Ivoire, qui a conservé des liens forts avec les gouvernements au pouvoir depuis l'indépendance a également été prise pour cible par la critique populaire. Le Président Gbagbo a reproché à l'Occident, et à la France en particulier, de ne pas avoir fourni d'assistance militaire pour aider à lutter contre les attaques. La France a un pacte de coopération militaire avec la Côte d'Ivoire qui n'a pas été invoqué bien que la France ait apparemment doublé sa présence militaire habituelle depuis les attaques de septembre⁴⁸. Le gouvernement ivoirien a demandé à la France d'établir et de contrôler une zone tampon jusqu'à ce la CEDEAO soit en mesure de le faire. Le gouvernement français a envoyé 900 soldats pour « assurer la sécurité des 20 000 ressortissants français habitant en Côte d'Ivoire. » Le colonel français, Christian Baptiste, a déclaré à l'AFP que la situation avait évolué une fois l'échec des efforts de médiation. Il a ajouté : « Plus que jamais notre mission de sécurisation est d'actualité et nous regardons de très près les zones de danger potentiel⁴⁹. »

La CEDEAO a joué le rôle de médiateur dans le conflit et a réussi à obtenir un accord de cessez le feu entre les deux parties qui a pris effet le 16 octobre. Des négociations de paix sont actuellement en cours à Lomé. Les chefs d'Etat-major des armées des pays membres de la CEDEAO feront des recommandations à leur ministre des Affaires Etrangères sur le déploiement d'une force régionale. Cependant, cette initiative proposée a généré une hostilité au sein du gouvernement ivoirien qui préfère trouver une solution le conflit intérieurement. De nombreuses manifestations favorables au gouvernement ont eu lieu contre le recours à une force de la CEDEAO.

Le Département d'Etat américain a clairement affirmé que « toute autorité issue d'un renversement de régime ne se verrait pas considérer comme légitime par les Etats Unis. » Avant les attaques de septembre, la Côte d'Ivoire faisait l'objet d'examen méticuleux et était soumise à des sanctions américaines imposées suite au coup militaire de 1999. Cependant, selon le Département d'Etat, « sur les six derniers mois, des avancées ont été faites vers le développement de relations plus normales avec la Côte d'Ivoire, compte tenu des progrès politiques et économiques accomplis par le pays. » Le Département d'Etat encourage actuellement l'initiative de paix de la CEDEAO « comme étant la meilleure voie de sortie de la crise⁵⁰. »

Suite à la violence des élections de la fin 2000, le Secrétaire Général des Nations Unies, Kofi Annan, a nommé une commission d'enquête internationale pour que soient examinées les violations des droits humains. Le rapport de la commission a été soumis au Secrétaire Général et au gouvernement ivoirien, fin mai 2001 et a été rendu public deux mois plus tard. Dans ses recommandations, le rapport se concentre sur la lutte contre l'impunité, les compensations pour les victimes ou leurs proches, la lutte contre la torture et autres traitements cruels, inhumains ou dégradants, les forces de sécurité, l'assistance technique et la réconciliation nationale. Sur la question de l'impunité, le rapport a affirmé : « Comme l'a souligné la commission tout au long de son rapport, la lutte contre la culture de l'impunité qui persiste au sein des forces de sécurité doit constituer une priorité pour les autorités

⁴⁸ « France demands end to Ivorian attacks, » news.bbc.co.uk, 23 octobre 2002.

⁴⁹ « Tentative de coup d'Etat du 19 septembre 2002. Refus de cessez-le-feu, la France durcit le ton à l'égard de Gbagbo. 'Plus que jamais notre mission de sécurisation est d'actualité et nous regardons de très près les zones de danger potentiel.' AFP cité dans *Le Jour*, 8 octobre 2002.

⁵⁰ Déclaration faite par Mark Bellamy, Principal Deputy Assistant Secretary of State pour les Affaires Africaines, cité dans *Washington File*, 28 octobre 2002.

ivoiriennes. Les personnes estimées responsables de violations des droits humains doivent être punies, sans considération pour leurs fonctions ou leurs rangs, sur la base d'investigations approfondies et impartiales et de procès justes⁵¹. » Ces recommandations restent tout autant valables aujourd'hui.

En janvier 2001, l'Union Européenne (U.E.) a décidé d'organiser des consultations avec la Côte d'Ivoire selon l'article 96 de l'Accord de Cotonou, la clause de conditionnalité sur les droits humains de l'accord qui gère les relations avec le groupe des pays ACP (Afrique-Caraïbes-Pacifique). Des relations normales ont été rétablies début 2002, suite à un processus de « réconciliation nationale » débuté en octobre 2001. L'U.E. a condamné « la violence qui a été dirigée, en Côte d'Ivoire, contre un gouvernement légitime et déplore les pertes en vies humaines que cette violence a causées ». L'U.E. a réaffirmé son « engagement en faveur d'une solution politique incluant toutes les parties impliquées⁵². » L'U.E. n'a pas en revanche commenté les abus commis par le gouvernement de Côte d'Ivoire.

REMERCIEMENTS

Ce rapport a été rédigé par un consultant auprès de Human Rights Watch sur la base de recherches conduites en Côte d'Ivoire en octobre 2002 puis d'entretiens téléphoniques. Maxine Marcus, consultant auprès du bureau de Human Rights Watch en Sierra Leone a également participé à ces recherches. Ce rapport a été revu et corrigé par Bronwen Manby, directrice adjointe de la division Afrique et par Ian Gorvin, consultant auprès du bureau des programmes. Ce rapport a également été revu par James Ross, conseiller juridique.

Human Rights Watch voudrait remercier toutes les personnes qui ont parlé à l'organisation en Côte d'Ivoire, en particulier les victimes des abus que nous décrivons. Nous rendons également hommage aux défenseurs ivoiriens des droits humains qui poursuivent leur travail dans des conditions très dangereuses et difficiles. Nous remercions pour le financement de ce rapport Stichting Doen.

⁵¹ Commission d'enquête Internationale pour la Côte D'Ivoire, «Côte D'Ivoire : Rapport de la Commission d'enquête Internationale pour la Côte d'Ivoire, Février-Mai 2001, » 19 juillet 2001, publié par les Nations Unies, p. 2.

⁵² « Déclaration par la Présidence au nom de l'Union Européenne sur les événements en Côte d'Ivoire », 24 septembre 2002.



Human Rights Watch se consacre à la protection des droits de l'homme et des peuples dans le monde.

Nous nous plaçons du côté des victimes et des militants, dans le but de faire comparaître devant la justice les auteurs de crimes, de prévenir les discriminations, de préserver les libertés politiques et de protéger les peuples de toutes les conduites inhumaines susceptibles de voir le jour en temps de guerre.

Nous enquêtons et dénonçons les violations des droits de l'homme et demandons que ceux qui les ont commises soient placés face à leurs responsabilités.

Nous agissons auprès des gouvernements et de tous ceux au pouvoir pour que soit mis fin aux pratiques abusives et pour que le droit humanitaire international soit respecté.

Nous invitons le public et la communauté internationale à soutenir la cause des droits de l'homme pour tous.

Human Rights Watch
350 Fifth Avenue 34th Floor
New York, N.Y. 10118-3299
<http://www.hrw.org>